



Le Conservatoire de Nantes, activateur de talents...

<http://www.conservatoire.nantes.fr>

Sommaire :

Page 3	Le préambule
Page 4	Le territoire nantais
Page 6	La présentation générale de l'établissement
Page 9	L'état des lieux
Page 12	Les axes du projet de mandat municipal / le plan d'action culture
Page 13	Les 6 enjeux du nouveau projet d'établissement
Page 16	Les objectifs stratégiques à courts et moyens termes
Page 17	La déclinaison des objectifs en actions
Page 20	L'organigramme
Page 21	Les instances de pilotage managérial

Le préambule :

Le projet d'établissement présenté dans ce document est une mise à jour du projet d'Etablissement rédigé en 2012 et n'ayant jamais fait l'objet d'une validation définitive, le changement d'équipe municipale étant intervenu durant le processus.

L'environnement local et national a connu des évolutions majeures ces trois dernières années amenant à réajuster les objectifs stratégiques poursuivis.

Les enjeux du projet représentant les valeurs qui donnent sens à toutes les actions du conservatoire restent inchangés.

Le présent document, mis à jour en octobre 2015, décline donc ces enjeux en cohérence avec les nouvelles orientations politiques de la ville de Nantes, le nouveau contexte économique, et les évolutions de l'environnement territorial, culturel et artistique depuis 2012.

Le territoire nantais et ligérien :

1. Démographie :

Selon l'« Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise » (AURAN), Nantes Métropole a atteint les 608 000 habitants en 2013.

Toujours, selon une estimation de l'AURAN établie en 2006, la communauté urbaine devrait compter 641 500 habitants en 2020.

Avec 284 970 habitants comptabilisés en population totale (Chiffres de l'Insee au 1er janvier 2014), Nantes est la 6e ville de France.

Nantes est une ville universitaire importante. C'est globalement une ville « jeune », 45 % de la population a moins de 30 ans (16% a moins de 15 ans et 29 % a entre 15 et 29 ans).

Nantes représente :

- 48% de la population de Nantes Métropole (24 communes)
- 34% de la population de l'Aire Urbaine de Nantes (82 communes)
- 21% de la population de Loire Atlantique (221 communes)
- 8% de la population des Pays de la Loire (1 503 communes)
- 0,4% de la population de la France Métropolitaine (36 783 communes)

2. Environnement culturel

Nantes, longtemps surnommée « la belle endormie », a misé depuis les années 80 sur le développement d'institutions culturelles et artistiques et sur des évènements culturels forts, emblématiques pour créer un nouveau dynamisme nantais lui permettant de retrouver une renommée et une attractivité nationale et internationale.

Ainsi, de nombreuses structures de Nantes et de l'agglomération nantaise participent aujourd'hui à ce foisonnement culturel et artistique, mêlant des champs disciplinaires et des esthétiques très diversifiés :

- ANO, Angers-Nantes-Opéra
- LU, Lieu Unique (scène nationale)
- Le Grand T (scène départementale)
- Le TU, Théâtre Universitaire
- Le Pannonica
- Le Nouveau Pavillon
- L'Onyx
- La Folle Journée
- La Fabrique
- Musiques sacrées
- L'ONPL
- Nantes Philharmonie (ex Philar)
- L'Harmonie Toutes Aides
- Le Voyage à Nantes
- Les Machines de l'Île
- Utopik
- Royal de Luxe
- Le centre chorégraphique national
- Le musée Jules Verne
- Le Musée des Beaux-arts
- Le réseau des bibliothèques
- Le Muséum
- La Médiathèque Hermelan
- Le pôle régional des musiques actuelles

De même, des établissements d'enseignement artistique ou d'accompagnement de pratiques artistiques multiplient les offres de formation, que ce soit pour des amateurs ou des futurs professionnels, parmi les plus emblématiques :

- L'ESBAN, Ecole nationale des Beaux-arts
- L'ensa nantes, Ecole nationale d'architecture
- Le PONT SUPÉRIEUR,
- TREMPOLINO, Musiques Actuelles
- L'Université de Nantes
- L'université Permanente
- Le lycée Nelson Mandela, lycée international « Ile de Nantes »
- Le lycée Guist'hau, formation cinéma
- L'Ecole de la Perverie (maîtrisienne + CHAD)
- Ecole nantaise de cuivres
- Ecole associative musicale Toutes Aides
- Ecole associative musicale Olivier Messiaen
- Musique et Danse 44
- Le Studio de la Danse

La présentation générale de l'établissement :

- **Fondé en 1846, le Conservatoire à rayonnement régional de Nantes est un établissement municipal sous la tutelle pédagogique du ministère de la culture. Etabli sur l'île de Nantes depuis plus de 30 ans, ses 120 professeurs et ses 30 agents administratifs et techniques accueillent chaque année 1800 élèves venant principalement des régions Pays de Loire et Bretagne, des centaines d'enfants des écoles primaires nantaises et plusieurs milliers de spectateurs. Le nombre d'inscrits est pratiquement stable.**

- **Le Conservatoire de Nantes répond aux missions définies par :**
 - Le projet de mandat municipal
 - Le plan d'action culture de la ville de Nantes
 - La charte du ministère de la culture
 - Les Schémas d'Orientation Pédagogique
 - Les arrêtés et décrets des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale
 - Le plan départemental des enseignements artistiques

- **Le Conservatoire de Nantes participe à l'élan culturel fort et emblématique de la ville de Nantes :**
 - Formations spécialisées en musique, danse et art dramatique, transversalité
 - Saison culturelle et école du spectateur
 - Réussite éducative
 - Mieux vivre ensemble
 - Rayonnement de Nantes aux niveaux nationaux et internationaux (Conservatoire à Rayonnement Régional)

- **Son action se développe dans et hors les murs, en lien avec ses partenaires:**
 - Éducation Nationale
 - Établissements culturels municipaux
 - Organismes et lieux de diffusion et de création
 - Réseaux associatifs culturels et socioculturels
 - Réseaux régionaux, nationaux et internationaux d'établissements d'enseignement artistique

L'activité :

- **Budget 2015 :**
 - 6,5 M€ (0,6 M€ de recettes –hors subvention de l'Etat), dont 6,2 M€ de dépenses de personnel, soit 95% du budget.
 - Participation de l'Etat : 330 K€ en 2010 ; 213 883€ pour 2015
 - Participation du Conseil Général : 127 K€ en 2010 ; 110 K€ pour 2015
- **150 agents : 120 enseignants + 30 agents administratifs et techniques**
- **Activités pédagogiques (chiffres année scolaire 2014-2015) 1783 élèves inscrits + 1720 enfants impactés sur le territoire**

activité	activités détaillées	nombre d'élèves concernés
Enseignement Spécialisé Danse Musique Théâtre	éveil musique et danse (6-7 ans)	100 élèves
	Cycle 1 (7 à 12 ans), cycle 2 (12 à 16 ans), cycle 3 (plus de 15 ans), et cycle de spécialisation	1443 élèves musiciens
		213 élèves danseurs
		27 élèves comédiens
		Total : 1783 inscrits
	Dont classes à horaires aménagés (gratuité)	115 en primaire
		144 au collège
	41 en TMD (lycée)	
	total CHA : 300	
Dont classes à aménagement d'horaires au lycée	55 AH musique et danse	
Dont pratiques collectives amateurs adultes	120 (chœurs, orchestres, cours ouverts danse)	
Éducation Artistique et Culturelle Territoire scolaire	Interventions par les MI (Dumistes) dans les écoles	Environ 1680 enfants dans 70 classes sur 15 écoles
	Ateliers Alain Fournier	Environ 40 enfants participent aux ateliers musicaux sur le quartier Bellevue

• **Activités culturelles en 2014-2015**

Type de manifestations	nombre	détail	Nombre de spectateurs (estimation parfois impossible)
musique : concerts et spectacles	79	Dont 18 spectacles musiciens intervenants (dans et hors les murs)	10833 *
musique : auditions de classes/ensembles	89	Dont 26 auditions des ensembles (orchestres, musique de chambre, impromptus...)	? entrée libre sans ouvreurs (plusieurs centaines)
musique : classes de maître	24	Dont 1 projection, 1 conférence, 3 concerts-portrait, 1 concert-rencontre, 1 concours, 1 présentation instruments	600
concerts heure musicale du jeudi	14	13 concerts payant de musiciens professionnels et 1 concert gratuit de musique de chambre des grands élèves	4720
total musique	206	représentations	Plus de 20 000
danse : spectacles	2	(1 événement)	1239
danse : carte blanche	6	(3 événements)	442
danse : autres	7	(3 événements)	210
total danse	15	représentations	1 891
art dramatique : présentation travaux/spectacles	15	(8 événements)	960
art dramatique : autres	3	Lectures	? lecture en milieu ouvert
total art dramatique	18	représentations	Plus de 1 150
Autres événements transversaux	4	Portes ouvertes	? entrée libre sans ouvreurs (plusieurs centaines)
total événements	243	représentations	Environ 23 000 spectateurs

*ce chiffre n'inclut pas les centaines de spectateurs de la Folle Journée, des journées du patrimoine, ou de la nuit des musées, impossibles à évaluer précisément.

L'état des lieux :

□ Les forces

Le Conservatoire de Nantes est aujourd'hui reconnu pour :

- l'innovation et la recherche pédagogiques développées dans ses cursus d'enseignement, notamment en C1 et C2 des cursus instrumentaux mettant les pratiques collectives au cœur des apprentissages dès la 1^{ère} année et tout au long de la formation ;
- le niveau d'excellence de ses grands élèves, attesté par leur réussite lors des concours d'entrée en écoles supérieures ;
- le haut niveau des productions de ses ensembles instrumentaux ;
- la richesse et la qualité de ses formations intensives en danse pour des élèves souhaitant s'engager vers une professionnalisation ;
- une longue histoire de ses formations en jazz ;
- les qualités artistiques et l'engagement militant de ses enseignants ;
- son ouverture vers des esthétiques diverses et notamment la place privilégiée donnée à la musique contemporaine, au jazz et musiques actuelles ;
- son action sur le territoire scolaire concentrée sur des écoles en REP ;
- ses classes à horaires aménagés en musique (du CE1 à la terminale) et en danse (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) avec internat au collège ;
- ses classes à aménagements d'horaires au lycée en musique et en danse, avec internat ;
- la richesse de la programmation de sa saison musicale « l'Heure Musicale du Jeudi » ;
- le dynamisme et le foisonnement de ses productions d'élèves musiciens, danseurs, comédiens offertes à tous les publics dans et hors les murs ;
- ses nombreux partenariats locaux, régionaux, nationaux et aussi internationaux participant à son rayonnement ;
- son rôle important de pôle ressource entre autre grâce à la mise à disposition de locaux pour des répétitions d'ensembles musicaux ou pour des activités associatives (par exemple l'Université Permanente) et à la richesse du fonds de sa médiathèque spécialisée.
- Les qualités acoustiques exceptionnelles de son auditorium
- La qualité de ses nouveaux studios de danse

□ Les marges d'évolutions

- Seul établissement public d'enseignement spécialisé nantais, le Conservatoire ne peut pas accueillir tous les enfants, adolescents ou jeunes adultes nantais souhaitant pratiquer la musique, la danse ou le théâtre.
- Il faut encore poursuivre l'objectif de démocratisation culturelle pour accroître la diversité sociale des élèves du Conservatoire.
- Malgré les efforts de ces dernières années qui ont montré leur efficacité pour accroître sa fréquentation, le Conservatoire peine encore à toucher un public éloigné de spectateurs alors que les productions d'élèves, de qualité et gratuites, sont particulièrement bien adaptées à ce type d'action.
- L'utilisation des moyens numériques, (arborescence, intranet, extranet, site Web, logiciels spécifiques) est aujourd'hui totalement obsolète, sous développée et freine plusieurs pans d'activités, notamment la communication, la gestion, la scolarité et de nouveaux outils pédagogiques.
- L'image du conservatoire reste ancrée dans une image archaïque du siècle dernier en décalage avec les évolutions mises en place ces dernières années par l'établissement.
- Un bâtiment conçu dans les années 70 :
 - Pour 1200 élèves : avec l'évolution des effectifs, le bâtiment n'est plus proportionné aux activités du Conservatoire
 - Pour des pratiques pédagogiques centrées sur le cours individuel alors qu'aujourd'hui les cours collectifs sont centraux dans les dispositifs pédagogiques
 - Pour des répertoires acoustiques et classiques alors qu'aujourd'hui le Conservatoire développe de nouvelles esthétiques et les musiques amplifiées (Jazz, musiques traditionnelles, et musiques actuelles)
 - Par ailleurs, le bâtiment ne permet pas d'intégrer les nouvelles normes PMR (personnes à mobilité réduite)
 - La vétusté de l'auditorium est problématique pour l'accueil du public

□ Les impacts du positionnement du conservatoire liés aux évolutions de son environnement

- De par son classement en conservatoire à rayonnement régional, en plus de la formation d'amateurs, le Conservatoire de Nantes doit assumer des missions spécifiques d'accompagnement vers des études supérieures ou la professionnalisation pour les élèves en ayant les aptitudes et le projet. Il compte à lui seul plus de la moitié de l'ensemble des élèves en cycle spécialisé des 8 établissements du réseau 303 (5 CRD et 2 CRR de la région Pays de la Loire + le CRD d'Alençon).
- Les activités en danse et en art dramatique ont longtemps été sous-développées par rapport à la musique, tant en volume horaire, nombre d'élèves qu'en moyens dédiés, ne permettant pas de mettre en place une véritable ambition artistique et pédagogique dans ces deux domaines. Depuis 2009, un nouvel élan a été initié pour questionner et restructurer les parcours de formation tant en danse qu'en art dramatique qui se sont notamment enrichis de multiples échanges avec des créateurs – chorégraphes ou metteurs en scène – et de nombreuses occasions de se produire en scène dans des projets encadrés ou en autonomie des élèves.

- Le réseau associatif nantais comporte de nombreuses propositions d'activités musicales, chorégraphiques¹, théâtrales ouvertes à des enfants, des adolescents et même à des adultes, d'où des effets « réseaux » à amplifier pour une meilleure structuration d'offres de formation.
- Une nouvelle directrice vient d'être nommée à la tête du CCN de Nantes permettant d'envisager de nouveaux rapprochements.
- Le PONT SUPÉRIEUR créé à Nantes en 2012, accueille plusieurs enseignants du Conservatoire de Nantes pour les formations au DNSPM ou au DE danse.

Un nouveau bâtiment dont la Ville est propriétaire, construit à côté du conservatoire, « le Bâtiment Partagé » livré au printemps 2015, abrite l'administration du PONT SUPÉRIEUR et une partie de ses activités : les préparations au DE danse et des master-classes en musique. Ce bâtiment comprend 6 studios de danse, en partie mutualisés, et accueille depuis la rentrée de septembre 2015 l'ensemble des activités du département danse du Conservatoire.

- Les activités du département art dramatique ont pu ainsi être rapatriées dans les studios précédemment occupés par le département danse au sein du Conservatoire, soit les studios Molière et Petipa et tous leurs locaux annexes. Cette nouvelle proximité de la danse, du théâtre et de la musique doit favoriser de nouvelles transversalités.
- Le lycée international de l'Île de Nantes, « Lycée Nelson Mandela », construit à proximité du Conservatoire, a ouvert ses portes en septembre 2014. Il accueille dorénavant l'ensemble des filières en partenariat entre l'Education Nationale et le conservatoire pour les lycéens. Il comporte un internat permettant d'accueillir un nombre important d'élèves du Conservatoire, notamment danseurs en Aménagement d'Horaires, originaires de la France entière.
- Sur le même site, un nouveau bâtiment destiné aux répétitions de l'ONPL a vu le jour en 2014.
- Ces quatre structures sur un même site – CRR, Lycée NM, LPS et ONPL – doivent produire une nouvelle dynamique éducative et artistique lisible au sein de la Ville.
- Par ailleurs, le Conservatoire est inscrit dans plusieurs réseaux locaux, nationaux et internationaux. Sa direction et plusieurs enseignants sont sollicités dans de nombreuses commissions d'experts au niveau national ou international.

¹ Voir brochures annuelles « faire de la musique à Nantes » et « danser à Nantes »

Ce projet d'établissement s'intègre totalement dans le projet du mandat municipal et les orientations stratégiques de la Ville de Nantes dans le champ culturel :

Les grands axes du projet de mandat :

- NANTES, ville active et ouverte
- NANTES, ville plus juste, ville citoyenne
- NANTES, ville facile, ville pour tous
- NANTES, ville sobre et durable

Les 5 orientations stratégiques du Plan d'Action Culture de la ville de Nantes :

1. Défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée, imaginative
2. Stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population
3. Conforter une création foisonnante et plurielle
4. Entretenir et animer un réseau de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles
5. Cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

Les 6 enjeux du projet d'établissement :

1. Permettre à tous de vivre des expériences artistiques fortes et exigeantes qui transforment l'individu, dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre

- Valoriser l'exigence artistique dans les différentes situations d'apprentissage en adaptant chaque projet aux capacités des élèves (en opposition avec une vision qui consisterait à privilégier l'accumulation de savoir et savoir-faire avant d'accéder à une réalisation artistique exigeante)
- Placer la notion de projet artistique au cœur du dispositif pédagogique, que ce soit en milieu scolaire, avec des publics spécifiques (handicap, etc.) ou dans les cursus d'étude
- Compléter les projets portés par les enseignants par des créations confiées à des artistes invités
- Programmer dans la saison du conservatoire des concerts et spectacles en écho avec cette notion d'exigence, de qualité et d'accessibilité, quel que soit le public
- Faire du conservatoire un lieu accueillant et foisonnant de propositions artistiques accessibles à tous les publics

2. Donner à un public élargi d'élèves et/ou de spectateurs **des clefs d'accès aux œuvres**, aux répertoires, aux créateurs, et à la maîtrise des instruments (inclus la voix et le corps)

- Situer la transmission des savoirs et savoir-faire non comme une fin en soi mais comme les moyens pour développer progressivement l'autonomie de l'élève dans sa propre pratique, quelle que soit son ambition
- Accompagner l'émergence des futurs professionnels
- Inscrire l'action culturelle et l'accompagnement des publics dans la perspective de leur émancipation progressive en leur fournissant les outils pour construire un esprit critique (notion d'école du spectateur)

3. Développer la curiosité pour des cultures multiples et **le goût pour la découverte** de nouvelles formes artistiques

- Provoquer la confrontation avec des artistes, des répertoires et des expressions artistiques diverses, au sein des activités régulières en s'appuyant sur la complémentarité des enseignants ou lors de master-classes
- Favoriser la transversalité entre les pratiques, la rencontre entre les différentes disciplines à l'intérieur même du conservatoire
- Encourager les élèves à fréquenter les médiathèques et, en tant que spectateur, des concerts et des spectacles dans et, surtout, hors les murs
- Introduire la notion de recherche culturelle, de collectage et d'expérimentation dans tous les cursus
- Programmer des œuvres et des artistes d'horizons multiples dans la saison culturelle du conservatoire

4. Favoriser la prise de conscience de la place majeure de l'individu dans un collectif par l'échange et le partage dans l'acte artistique grâce aux activités collectives et à la confrontation aux spectateurs

- Dès le début des apprentissages, et à tout niveau d'étude, placer la pratique collective au cœur du dispositif, dans ses différentes formes (ensembles dirigés ou non)
- Multiplier les mises en situations publiques des élèves, particulièrement dans les pratiques collectives, face à des audiences diversifiées, y compris des publics empêchés
- Encourager la formation de groupes et la constitution autonome d'ensembles d'élèves à l'intérieur de l'établissement, ou en collaboration avec de jeunes artistes extérieurs à l'établissement, notamment en introduisant la musique de chambre dès le C1 et tout au long du cursus

5. Faire grandir en chacun l'imaginaire et l'inspiration poétique et lui fournir les outils pour qu'il puisse formuler sa propre résonance au monde dans les modes d'expression qu'il aura choisis

- Dès le début des apprentissages, mettre l'élève en situation d'improvisation, d'écoute intérieure et d'écoute des autres et développer son goût pour la recherche et l'innovation
- Transmettre aux élèves des outils d'exploration et de composition adaptés à chaque niveau de maîtrise en s'appuyant entre autre sur l'étude des œuvres et les processus utilisés par des compositeurs, chorégraphes, auteurs ou metteurs en scène
- Créer des cursus spécifiques pour les grands élèves particulièrement attirés par ces processus de composition
- Inscrire dans la saison du conservatoire des productions autonomes d'élèves, de groupes d'élèves ou d'anciens élèves

6. Inscrire l'action du conservatoire dans une dynamique nationale, européenne, internationale (réseaux, Erasmus plus, Full Score, etc.) en particulier pour les élèves ayant un projet professionnel

- Renforcer les échanges avec les établissements de l'agglomération nantaise, et de Loire Atlantique (cf GR9 groupe des écoles municipales de musique de l'agglomération)
- Enrichir le partenariat et les projets partagés au sein du réseau régional des CRD et CRR des Pays de la Loire pour les élèves en cycles spécialisés (Cf 303 groupe des conservatoires de la région)
- Développer les partenariats avec le Pont Supérieur
- Créer un réseau de partenariats avec des établissements étrangers, échanges d'élèves, d'enseignants, projets partagés
- Participer aux temps d'échanges et de dialogues nationaux et internationaux dans le cadre notamment de CdF et AEC

Les objectifs stratégiques à court et moyen termes :

Compte tenu de ces nouveaux enjeux, des spécificités de l'établissement définies plus haut, des évolutions de la formation et de la création artistique contemporaine, des axes de priorité définis par la ville de Nantes, des contraintes budgétaires, du récent positionnement de l'Etat vis-à-vis des conservatoires,

Le Conservatoire de Nantes choisit de porter son action sur les priorités suivantes :

- 1.** Poursuivre la recherche pédagogique avec pour objectif l'adaptation de l'offre de formation aux évolutions de la société, et un accent particulier sur les croisements des esthétiques et la transversalité entre les différentes disciplines artistiques
- 2.** Développer de nouvelles actions d'ouverture vers un public plus large de nantais, en renforçant les interventions sur le territoire scolaire, les collaborations avec les maisons de quartiers ou autres structures de médiation socio-culturelle ou institutions spécialisées
- 3.** Soutenir une évolution des objectifs de l'enseignement en direction des amateurs et accompagner les élèves quittant l'établissement vers des pratiques autonomes en créant des passerelles avec le réseau associatif de la métropole.
- 4.** Renforcer le rayonnement du Conservatoire en maintenant l'exigence de ses formations préprofessionnelles, en communiquant largement sur la réussite de ses grands élèves et sur la qualité de ses productions afin d'asseoir durablement sa place au niveau national et international
- 5.** Redéfinir à l'échelle métropolitaine et aussi régionale le rôle spécifique du Conservatoire de Nantes dans ses missions d'enseignement artistique, en cohérence et complémentarité avec les autres offres existant sur ces territoires
- 6.** Poursuivre la dynamique de production et diffusion de la saison du Conservatoire
- 7.** Améliorer le fonctionnement administratif, technique et de communication du conservatoire, en s'appuyant notamment sur les outils informatiques, les @ démarches, un nouveau site et de nouveaux logiciels

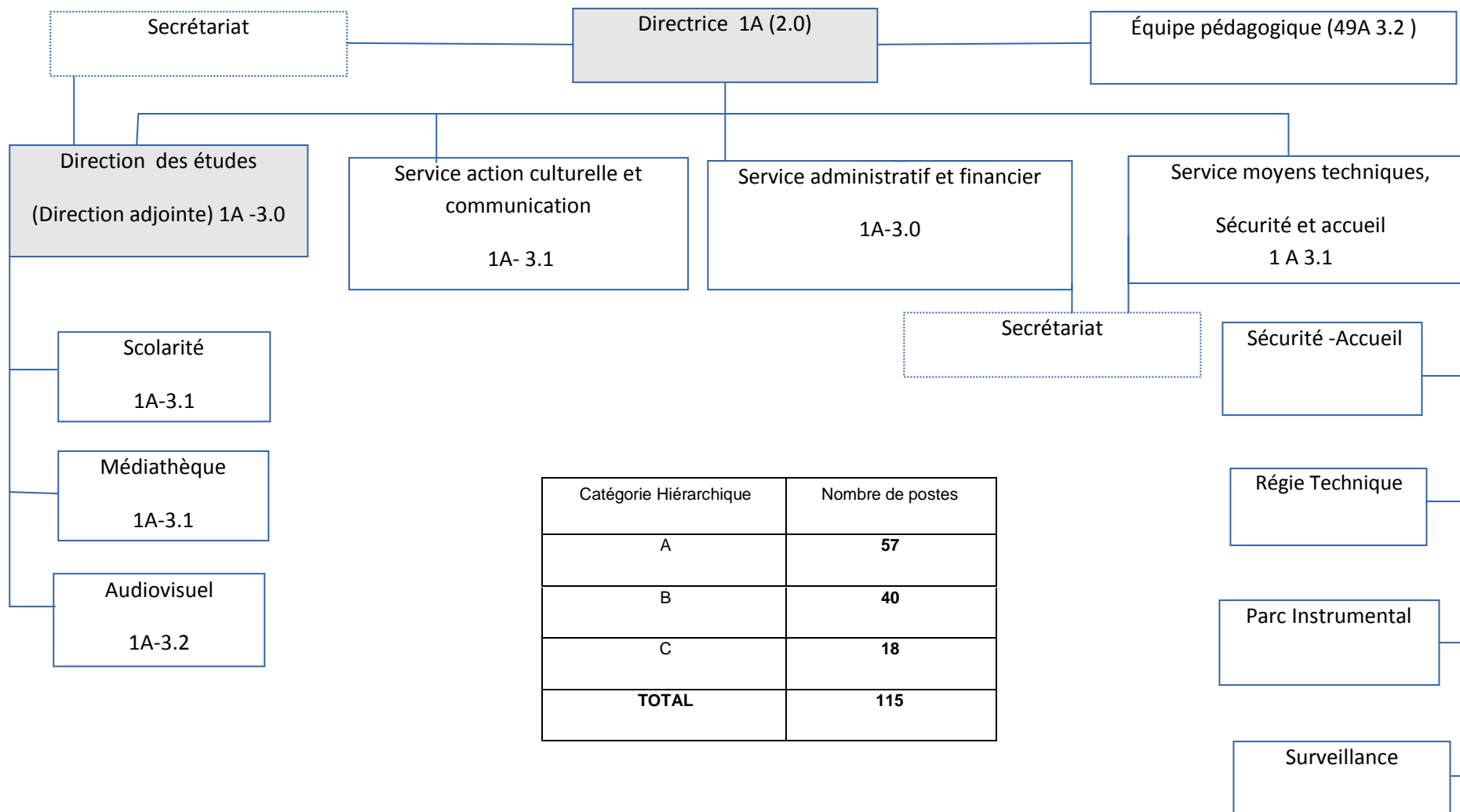
La déclinaison des objectifs en actions

objectif stratégique	N° action	description	échéance	indicateurs
1 Évolutions pédagogiques	1	Transformer les propositions d'activités en danse, hors CHAD, pour les adolescents en favorisant la créativité et le plaisir de la pratique régulière sans évaluations normatives	2015-2016	Formalisation des propositions pédagogiques Nombre d'élèves postulant Qualité des productions des groupes de création Retours qualitatifs des élèves participants
	2	Faire évoluer le 2nd cycle du cursus de formation instrumentale ou vocale pour valoriser la diversité des parcours, l'accompagnement vers une pratique d'amateur autonome et proposer une meilleure orientation à chacun selon ses aptitudes et ses motivations	2016-2017	Formalisation de nouveaux parcours de formation Adhésion et participation des élèves aux activités proposées Nouveaux modes d'évaluation des parcours proposés
	3	créer des croisements entre département art dramatique, départements musique et département danse (productions, formations, incitation à assister à toutes les représentations)	2017-2018	Nombre de productions transdisciplinaires à l'initiative d'enseignants et/ou d'élèves Croisement des publics lors des représentations publiques
	4	Développer le département musiques actuelles amplifiées et renforcer les liens entre les différentes esthétiques musicales	2018-2019	nombre d'élèves inscrits dans plusieurs esthétiques simultanément Nouvelles offres de pratiques spécifiques aux musiques actuelles Nombre de concerts musiques actuelles dans ou hors les murs
	5	Développer le cursus art dramatique	2019-2020	Création d'un cycle 2 et d'un cycle 1
	6	Analyser le panel de propositions disciplinaires au regard des attentes du public et de l'environnement, et proposer des évolutions	2017-2018	Evolution du choix de disciplines Effectifs dans chaque discipline

objectif stratégique	N° action	description	échéance	indicateurs
2 EAC et ouverture à de nouveaux publics	7	Renforcer les interventions sur le territoire scolaire : concerts, présentations d'instruments, nouvelles propositions d'activités périscolaires ponctuelles ou pérennes	2016-2017	Nombre d'enseignants engagés dans ces actions Nombres d'élèves inscrits au conservatoire ayant participé à des concerts dans les établissements scolaires Nombre de projets destinés aux enfants ou adolescents non-inscrits au conservatoire Nombre d'enfants issus d'un REP s'inscrivant pour des formations au conservatoire
	8	Structurer de nouvelles formes de partenariats avec des maisons de quartier, organismes de médiation socioculturelle, centres spécialisés (maisons de retraite, maisons d'arrêt, hôpitaux, etc)	2017-2018	Nombre d'enseignants et d'élèves engagés dans ces actions Nombre de concerts ou spectacles hors les murs Nombre de nouveaux spectateurs ou groupe de spectateurs accompagnés assistant aux productions du conservatoire
	9	Formation d'enseignants à l'accompagnement spécifique d'un public handicapé dans les pratiques musicales ou chorégraphiques	2019-2020	Nombre d'enseignants ayant suivi des formations spécifiques Nombre d'élèves en situation de handicap accueillis dans les activités d'enseignement
3 Lien avec les pratiques amateurs hors conservatoire	10	Susciter des croisements entre élèves du conservatoire et ensembles instrumentaux ou vocaux amateurs du territoire par des actions communes	2016-2017	Nombre de concerts ou projets partagés Nombre d'élèves participant à ces concerts Nombre d'élèves s'inscrivant dans ces pratiques amateurs hors conservatoire à la fin de leur cursus
	11	Conventionner avec des associations repérées pour la qualité de leurs productions musicales permettant de valider la participation d'élèves à ces ensembles dans le cadre de leur cursus au conservatoire	2017-2018	Nombre de conventions signées Nombre d'élèves souhaitant bénéficier de ce dispositif

objectif stratégique	N° action	description	échéance	indicateurs
4 Rayonnement du CRR pour la qualité de ses formations d'orientation professionnelle	12	développer les liens avec le Centre Chorégraphique National de Nantes, notamment pour les élèves danseurs en cycle spécialisé	2016-2017	Nombre d'élèves admis comme stagiaires au CCNN
	11	Réussir le partenariat privilégié et les synergies avec le Pont Supérieur		Bilan positif des axes mentionnés dans la convention de partenariat
	13	Faire reconnaître au niveau national la spécificité et la qualité des formations préprofessionnelles du Conservatoire de Nantes, notamment par la DGCA et la DRAC	2016-2017	Classement du CRR de Nantes Montant subvention de l'État Nombre d'élèves extérieurs souhaitant intégrer ces cursus
	14	Développer une dynamique de communication locale spécifique concernant les productions de grands élèves et le palmarès annuel des admissions dans les écoles supérieures	2016-2017	Nombre d'articles de presse, interviews radiophoniques ou reportages télévisés Réalisation de clip promo.
5 Rôle spécifique du CRR au niveau métropolitain et régional	15	Étudier les évolutions possibles des missions du conservatoire en cohérence avec la volonté de mutualisation et de coopération entre écoles de musique et de danse souhaité par la conférence des maires de Nantes Métropole	2017-2018	Nombre de réunions de concertation avec les écoles de la Métropole document cadre partagé soumis aux DG et élus
	16	Étudier les évolutions possibles des répartitions de disciplines entre les établissements du 303 (6 CRD et 2 CRR) pour une optimisation des moyens	2018-2019	Nouvelle organigramme des spécialités au niveau 303
6 Production / Diffusion	17	Poursuivre la dynamique de production et diffusion de la saison du Conservatoire, qu'elle soit professionnelle, « grands élèves », ou tout autre production d'élèves musiciens, danseurs, comédiens		Nombre de production Nombre de séances publiques Nombre de spectateurs
7 Le CRR à l'ère du numérique	18	Création d'un nouveau site internet pour le Conservatoire de Nantes en cohérence avec le site de la ville	2015-2016	Site en ligne Reportages mis en ligne
	19	acquisition de nouveaux logiciels ou évolution des logiciels actuels et transformation progressive de certains fonctionnements administratifs internes	2016-2017	nouvelles procédures Nombre d'agents formés à ces nouveaux outils
	20	Mise en place de @ démarches pour plusieurs actions (l'inscription et la réinscription des élèves, réservation de locaux, partenariats, etc.)	2017-2018	nombre de @ démarches mises en place
	21	Mettre en place des partenariats permettant de développer la MAO	217-2018	Modules MAO mis en places
	22	Prospecter sur les outils numériques pédagogiques à développer	219-2020	Plan de développement établi

L'organigramme



Les instances de pilotage managérial

En complément des réunions de services de chaque secteur, plusieurs instances de concertation spécifiques au fonctionnement du conservatoire sont nécessaires pour garantir la vitalité, l'efficacité et la cohérence de toutes ses actions.

- Le comité de direction (réunion hebdomadaire)
- Le conseil pédagogique
- Le CAC – comité d'action culturelle
- Le conseil d'établissement
- Les réunions de départements pédagogiques
- Les réunions semestrielles de l'ensemble des agents des services administratifs et techniques
- Les réunions hebdomadaires de services administratifs ou techniques
- Les deux assemblées générales de l'ensemble du personnel en début et en fin d'année scolaire

PRESENTATION DES DIFFERENTES INSTANCES DE CONCERTATION INTERNES

LE COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction traite de tous les dossiers concernant l'établissement dans son fonctionnement interne et externe, ses relations avec les services centraux de la ville et ses partenariats. Il traite des questions de Ressources Humaines, des problématiques managériales, budgétaires, d'action culturelle, des travaux sur le bâtiment, et des conventions avec des partenaires extérieurs. Il permet une approche concertée et des arbitrages argumentés sur chacun des sujets. Il est un lieu de débat sur les orientations stratégiques et d'élaboration des propositions devant ensuite être validées par la DGC et/ou les élus.

- **Composition**

Il est composé de 5 personnes :

- La directrice
- Le directeur adjoint, directeur chargé des études
- Le responsable administratif et financier
- La responsable de l'action culturelle et de la communication
- Le responsable des moyens techniques et sécurité

- **Fonctionnement**

Le comité de direction se réunit au complet de façon hebdomadaire, sauf exception. Un compte-rendu est rédigé par la directrice puis communiqué à l'ensemble du personnel administratif et technique via le secrétariat de direction qui archive pour mémoire tous ces comptes rendus.

En marge de ces réunions hebdomadaires à 5, des échanges réguliers ont lieu entre 2 ou 3 des membres du comité de direction pour traiter de sujets spécifiques en fonction de l'actualité.

LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

Le conseil pédagogique est une instance de débats, d'échange d'informations et d'aide à la décision pour la direction. Il traite des innovations et de la recherche pédagogiques, de l'organisation des études, des modes d'évaluation et de l'orientation des élèves. Il est aussi un lieu d'échange d'information et de débat sur des faits d'actualité concernant l'enseignement artistique, l'éducation, l'avenir des conservatoires, l'EAC, les réseaux d'établissements, l'enseignement supérieur. Il n'est pas une instance décisionnelle : tous les thèmes débattus sont ensuite arbitrés, lorsque nécessaire, par la direction de l'établissement en fonction des axes définis par la DGC. La parole y est libre dans le respect de tous les participants et des autres agents qu'ils représentent.

- **Composition**

Il est composé de 24 personnes :

- 4 membres du comité de direction (la directrice, le directeur adjoint chargé des études, le responsable administratif et financier et la responsable de l'action culturelle)
- 16 coordinateurs des départements pédagogiques ou leurs suppléants
- Le responsable de la médiathèque
- La responsable du service scolarité (secrétaire de séance)
- Exceptionnellement d'autres personnalités peuvent y être invitées lorsque leur présence permettra d'éclairer un des points de l'ordre du jour

- **Fonctionnement**

*(Pour compléter ce chapitre, voir plus bas [page 27](#) : **missions des coordinateurs des départements pédagogiques**)*

Le conseil pédagogique se réunit entre 7 à 8 fois par an, selon un planning défini chaque année collectivement lors du premier conseil pédagogique ayant lieu généralement le même jour que l'assemblée générale de rentrée.

Un ordre du jour est communiqué par le secrétariat de direction à l'ensemble des participants et à tous les enseignants en amont de chaque conseil pédagogique.

Un compte-rendu est rédigé par la responsable de la scolarité, validé par la direction, puis communiqué à l'ensemble du personnel enseignant ou non enseignant par le secrétariat de direction.

Un relevé de décision condensé extrait de ce compte-rendu est communiqué à l'association des parents d'élèves.

LE COMITE D'ACTION CULTURELLE (C.A.C.)

Le comité d'action culturelle réunit quelques enseignants et la direction pour définir ensemble les critères généraux stratégiques et artistiques des choix concernant les programmations de l'établissement.

Sa principale mission est d'aider à la conception de la programmation de la saison professionnelle de l'HMJ, l'Heure Musicale du jeudi, à partir de l'examen de l'ensemble des propositions de concerts ou de spectacles faites chaque année par les enseignants ou par des artistes extérieurs.

- **Composition**

Il est composé de 10 personnes :

- La responsable de l'action culturelle, qui prépare les dossiers et anime les séances avec la directrice
- La directrice
- Le directeur adjoint, directeur des études
- 7 enseignants volontaires dont la candidature a été validée par la direction en tenant compte de la complémentarité des champs disciplinaires représentés.

La durée du « mandat » de chaque enseignant membre du C.A.C. n'est pas définie.

Les postes vacants suite à la décision d'arrêt d'un de ses membres font l'objet automatiquement d'un appel à candidature ouverte à tous les enseignants.

La direction s'autorise à interrompre le mandat d'un des membres qui, pour raisons personnelles, n'aurait pas pu participer aux travaux du C.A.C. pendant plusieurs sessions. En cas d'absence de certains membres, le quorum de 7 enseignants n'est pas obligatoire pour que le CAC continue ses travaux.

- **Fonctionnement**

Le comité d'action culturelle se réunit 2 à 3 fois par an et échange également par mails.

Les thèmes de ces rencontres peuvent être diverses en fonction de l'actualité.

La participation au C.A.C. ne fait l'objet d'aucune rémunération supplémentaire.

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT (C.E.)

Le conseil d'établissement du conservatoire est un lieu d'information et d'échanges sur les grandes orientations de l'établissement, les évolutions structurelles des activités pédagogiques, sur la vie de l'établissement et sur les éventuels travaux envisagés sur le bâtiment.

Ce n'est pas une instance décisionnelle mais un rouage important d'échange entre la DGC, les acteurs de l'établissement et les partenaires extérieurs.

• Composition

Le conseil d'établissement est présidé par l'Adjoint à la Culture de Nantes et réunit :

- La DGC
- Le comité de direction du conservatoire
- L'assistante de la responsable administrative (secrétaire de séance)
- des représentants élus du personnel enseignant et du personnel non enseignant
- des représentants élus des parents d'élèves
- des représentants élus des élèves
- les chefs d'établissement des établissements de l'Education Nationale partenaires
- un représentant du DRAC
- des partenaires institutionnels

Tous les membres élus ont un mandat de 2 ans, mais peuvent se représenter aux élections suivantes.

Les élections sont organisées par le service administratif du conservatoire tous les deux ans.

• Fonctionnement

Le conseil d'établissement se réunit 2 fois par an, une fois à l'automne et une fois au printemps.

Une première invitation est lancée à l'ensemble des membres du CE plusieurs semaines à l'avance indiquant le jour et l'heure du CE, occasion pour chaque participant d'envoyer à la direction d'éventuelles propositions de sujet à ajouter à l'ordre du jour.

La directrice du conservatoire soumet un ordre du jour à l'Elu président du CE et au DGA. Après validation cet OJ est envoyé aux membres du CE au plus tard dix jours avant la date du CE.

Un compte-rendu est rédigé par la secrétaire de séance, validé par la direction puis par le DGA et communiqué ensuite à l'ensemble des participants.

La participation au C.E. ne fait l'objet d'aucune rémunération supplémentaire.

LES REUNIONS DE DEPARTEMENT PEDAGOGIQUES

Les réunions de départements pédagogiques sont animées par le coordinateur du département soit à partir des thèmes abordés en conseil pédagogique ou de tout autre sujet spécifique au département. Ce sont des instances d'échanges, de débats et éventuellement d'élaboration de nouvelles propositions pédagogiques ou organisationnelles qui seront soumises à validation par le coordinateur soit lors du prochain conseil pédagogique, soit directement à la direction.

- **Composition**

Chaque département réunit les enseignants par famille d'instruments, par esthétique ou par champ disciplinaire. Cette structuration permet d'aborder à la fois des questions transversales à l'établissement mais aussi d'approfondir les sujets nécessitant un débat d'experts sur une même discipline.

- **Fonctionnement**

En début d'année scolaire, la direction établit la date de la première réunion de chaque département qui se déroule en présence de la directrice, ou du directeur adjoint, voire parfois des deux.

Idéalement, en début d'année scolaire, le coordinateur définit avec ses collègues les dates de toutes les réunions de l'année en fonction des dates fixées pour les conseils pédagogiques et des disponibilités de chaque enseignant.

La rythmicité des réunions n'est pas imposée, elle dépend du fonctionnement propre à chaque département (certains se voient régulièrement lors de cours communs, d'autres fonctionnent naturellement sur le Web). Cependant, il est souhaitable que le rythme de ces concertations, quelle qu'en soit la forme choisie, suive au plus près le calendrier des conseils pédagogiques.

Un compte-rendu de chaque réunion doit être transmis à l'ensemble des enseignants du département et à la direction. Il est souhaitable, sauf sujet spécifique, que ce compte-rendu soit également communiqué à l'ensemble des membres du conseil pédagogique pour favoriser les échanges lors des prochains conseils.

La participation aux réunions de département est obligatoire pour les enseignants mais ne fait l'objet d'aucune rémunération supplémentaire.

LA REUNIONS DES SERVICES

Il s'agit d'une réunion de l'ensemble du personnel administratif et technique de l'établissement qui se tient 3 à 4 fois par an.

C'est un lieu d'échanges, d'informations et de débats sur des sujets définis en amont qui permettent de faire le point sur plusieurs dossiers transversaux et de favoriser la connaissance mutuelle de la vie de chaque service.

Animé par la directrice, la parole y est libre dans le respect des personnes.

Un compte-rendu est rédigé par la secrétaire de direction et communiqué à l'ensemble du personnel non enseignant.

Les documents informatiques émanant des travaux transversaux sont accessibles à tous depuis leur poste de travail.

LES REUNIONS DE CHAQUE SERVICE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE

Chaque responsable de service définit le mode de concertation interne nécessaire à son service et sa rythmicité ;

Par exemple, l'équipe technique se réunit de façon hebdomadaire.

Un compte-rendu de chacune de ces réunions est transmis à la direction ou au supérieur hiérarchique direct du responsable du service.

LES ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT ET DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Chaque année, début septembre et fin juin - début juillet ont lieu deux réunions réunissant l'ensemble du personnel de l'établissement.

- **Réunion de rentrée :**

Occasion de rappeler les axes prioritaires des missions du conservatoire, de les resituer dans le plan d'action de la ville, dans le contexte territorial et national.

Présentation des nouveaux collègues, des grands projets de l'année, de la saison HMJ, des partenariats.

Informations d'actualités ayant un impact sur l'activité du conservatoire.

Précisions et consignes concernant l'organisation de la rentrée.

- **Réunion de sortie :**

Premier bilan de l'année.

Informations sur les réformes prévues pour la préparation de l'année suivante.

Point d'étape sur la préparation de la saison suivante concernant projets, productions, partenariats.

Remerciements aux collègues qui quittent l'établissement.

Missions des Coordinateurs des départements pédagogiques

Chaque département pédagogique doit être représenté au conseil pédagogique par une seule personne pour que le nombre de participants soit limité et permette ainsi aux débats d'avoir lieu.

De même, un certain nombre de dossiers organisationnels propres à chaque discipline doivent être concertés entre tous les enseignants mais ensuite transmis à la direction ou à un service administratif ou technique par un seul porte-parole pour des raisons pratiques compréhensibles.

Il faut donc désigner un enseignant qui représente chaque département. Celui-ci signe une lettre de mission normalement pour 3 ans. Le Coordinateur touche une ISO spécifique pendant toute la durée de son mandat.

Des échanges au sein du conseil pédagogique et en lien avec la DGC et la DRH ont permis de préciser le rôle de coordinateur.

LE ROLE DU COORDINATEUR DE DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE :

- Il est porte-parole au conseil pédagogique de l'ensemble des enseignants de son département
- Il organise et anime les débats et la réflexion au sein du département en lien avec les sujets abordés au conseil pédagogique
- Il s'assure qu'un compte-rendu soit rédigé à la suite de chaque réunion de département – pas nécessairement par lui-même – et le transmet à la direction
- Il est personne-ressource auprès de ses collègues, des parents d'élèves, de la direction lors de recherche d'informations
- Il a un rôle d'informateur, voire d'alerte pour la direction, sur les questionnements et sur l'ensemble des problématiques de son département
- Il aide la direction à prévoir les évolutions pédagogiques souhaitables pour son département
- Eventuellement il participe à l'organisation administrative pour les départements dont les activités sont en cours collectifs (par exemple pour les départements danse, érudition, formation musicale, interventions en milieu scolaire, jazz, musiques actuelles amplifiées, pratiques collectives instrumentales, théâtre)

CE QUE NE FAIT PAS OU N'EST PAS LE COORDINATEUR DE DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE :

- Le coordinateur n'a pas de relation hiérarchique avec les enseignants du département.
- Le rôle de coordinateur répond à un besoin de structuration organisationnelle et pratique. Ce n'est pas une direction spécifique déléguée ; le coordinateur n'est ni « directeur du département » ni « directeur des études » de son département.
- Il n'y a pas de « fiche de poste » de coordinateur de département parce qu'il n'y a pas de poste désigné comme tel, donc pas de recrutement de « coordinateur ». Les recrutements d'enseignants sont sur des profils de professeur ou d'assistant uniquement.
- C'est une fonction tournante et non pérenne.

DIFFERENCE ENTRE « COORDINATEUR » ET « CHEF DE PROJET DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE ET PEDAGOGIQUE »

Dans le cadre de sa démarche managériale, la ville de Nantes a défini le rôle des différents acteurs dans la conduite de projet, notamment celui de directeur de projet et celui de chef de projet.

Décliné au niveau du conservatoire, le **directeur de projet** est toujours la directrice de l'établissement.

Dans le domaine des projets artistiques et pédagogiques du conservatoire, leur portage est toujours confié à **deux responsables de projet travaillant de concert** : d'une part **la responsable de l'action culturelle** – qui a délégation **de la direction de projet** pour la partie organisation, conseil et assistance – et d'autre part un enseignant **chef de projet pédagogique et artistique**.

Tout enseignant du conservatoire, quel que soit son grade ou son statut, peut-être amené un jour à être chef de projet pédagogique et artistique. Il n'entre donc pas dans les missions d'un coordinateur d'être chef de projet pédagogique et artistique pour son département.

Il peut arriver qu'un coordinateur soit par ailleurs chef de projet pédagogique et artistique, mais c'est alors une superposition circonstancielle de deux fonctions qui ne sont pas liées l'une à l'autre.

LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT CHEF DE PROJET DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE ET PEDAGOGIQUE AU CONSERVATOIRE

L'enseignant chef de projet pédagogique et artistique est initiateur ou fédérateur du projet et, en lien étroit avec le service action culturelle et communication :

- Il présente le projet au comité de direction en amont pour validation lors des journées prévues à cet effet au printemps de l'année N-1
- Il se concerte avec la responsable de l'action culturelle et de la communication pour les contacts avec les éventuels partenaires extérieurs
- Il prévoit des rendez-vous réguliers avec la responsable de l'action culturelle et de la communication sur toute la durée de l'élaboration du projet en fonction des besoins définis conjointement
- Il est responsable de la concertation avec les autres enseignants concernés par le projet
- Il remplit et met à jour la fiche projet et la fiche technique ; il s'assure d'avoir tous les éléments pour renseigner toutes les rubriques dans les temps impartis
- Il a un rôle important de suivi et de vigilance sur tous les aspects du projet et des plannings
- Il demande validation avant chaque étape ayant une implication nouvelle au niveau planning des élèves ou des salles, ou une incidence budgétaire ou technique
- Il est garant de la circulation de l'information à l'intérieur des différents départements concernés, et s'assure que les coordinateurs de ces départements soient tenus informés de l'avancée du projet
- Il anticipe avec la responsable de l'action culturelle et son assistante tous les éléments de communication

